

COMMUNIQUE DE PRESSE

Label DD&RS 2019 : quatre nouveaux établissements labellisés

Depuis 2016, le comité de labellisation DD&RS - Développement Durable et Responsabilité Sociétale a accordé le Label à 27 établissements de d'enseignement supérieur et de recherche.

En effet, lors de sa session du 13 juin 2019, quatre nouveaux établissements ont rejoint la communauté :

- Ecole de Biologie Industrielle,
- IMT Atlantique,
- Kedge Business School,
- Université Paul Valéry Montpellier 3.

Par ailleurs, le Comité de labellisation a également procédé à l'évaluation à mi-parcours de quatre établissements labellisés en 2017 :

- Agrocampus Ouest,
- Ecole des Mines de Saint-Etienne,
- Supméca,
- Toulouse Business School.

Le label valorise l'engagement des établissements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale sur la base d'un référentiel commun (Référentiel DD&RS CPU CGE) portant sur cinq axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial.

Le comité de labellisation est composé des représentants des établissements d'enseignement supérieur labellisés, de la CGE, de la CPU, du CIRSES, du REFEDD, du MESRI, et du MTES. Il a examiné les candidatures en lice de la session d'hiver 2018 sur la base des présentations faites par les pilotes des équipes d'audit affectées aux établissements candidats et de la synthèse de l'audit.

L'évaluation à mi-parcours consiste en la vérification des attendus administratifs (remboursement des crédits-temps, communication sur le Label, remontée de l'auto-évaluation DD&RS et suivi facturier) et de la présentation d'une synthèse autour de quatre problématiques : contexte de l'établissement, apports du Label pour l'établissement, évolutions majeures de l'auto-évaluation, réussites et points d'amélioration.

Pour mémoire, l'attribution peut être pour une durée de 2 ou 4 ans maximum. Des recommandations peuvent être faites par le comité de labellisation.

La session d'été 2019, actuellement en cours, s'achèvera par la prochaine réunion du comité de labellisation prévue aux alentours du 15 décembre 2019.

Le Comité de Labellisation

Le dispositif de labellisation « Label DD&RS » s'inscrit dans la lignée de l'art. 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme www.sustainabilityperformance.org. Le dispositif est détaillé sur le site www.label-ddrs.org

Le label DD&RS permet de valoriser nationalement et internationalement au meilleur rapport bénéfices/coûts les démarches de **développement durable et de responsabilité sociétale** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.

Le Comité de labellisation est composé d'un groupe de pairs et d'un groupe d'étudiants agissant en qualité d'auditeurs du label DD&RS, du ministère de la Transition écologique et solidaire, du Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Universités, du REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable et de l'opérateur du label.

La gestion administrative du dispositif a été confiée à un opérateur à but non lucratif partageant les ambitions du label DD&RS: le Collectif pour l'Intégration de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur – CIRSES.